

Licence 3^e année

Un stage obligatoire (au choix de l'étudiant), une UE PPE (Projet professionnel étudiant) et une initiation à la recherche permettent aux étudiants d'envisager en connaissance de cause la poursuite de leurs études, notamment vers les masters Recherche ou Enseignement, qui leur permettront de se présenter aux concours préparés à Bordeaux : CRPE (concours de recrutement de professeur des écoles), Capes d'éducation musicale.



Conditions d'accès



Filière à capacité d'accueil limitée à 65 étudiants.

En licence 1

Admission sur dossier pour les titulaires d'un baccalauréat d'une autre série ou du DAEU « A » ou de l'ESEU « A » ou d'un titre admis en dispense toutes académies.

En licence 2 titulaire d'au moins un semestre de la L1 musique ou équivalent.

En licence 3 titulaire de la 1^{re} année et d'un semestre au moins de la 2^e année de licence musique ou équivalent.

Présentation détaillée de la licence et informations pratiques sur
www.u-bordeaux-montaigne.fr

Contacts

UFR Humanités

Département Arts

Université Bordeaux Montaigne – Domaine universitaire F-33607 PESSAC Cedex

Responsable pédagogique

natalie.morel-borotra@u-bordeaux-montaigne.fr

Contacts administratifs

titulaire d'un diplôme français :

licence-humanites-arts@u-bordeaux-montaigne.fr

titulaire d'un diplôme étranger :

admissions.licences@u-bordeaux-montaigne.fr



Musicologie

LICENCE

Objectifs de la formation

La section de musique de l'Université Bordeaux Montaigne accueille tous les étudiants ayant un niveau musical moyen qui souhaitent approfondir et élargir leurs compétences, soit avec le projet de se destiner aux carrières liées à la musique, soit en complément d'une formation autre pour laquelle l'acquisition d'une culture musicale peut constituer une valeur ajoutée dans leur profil professionnel.

La licence Musicologie propose une formation supérieure de haut niveau à la fois théorique (histoire et analyse de la musique, ethnomusicologie, esthétique, organologie) et pratique (solfège, harmonie, arrangement, orchestration, accompagnement, informatique musicale, pratique vocale et chorale). Ces enseignements spécialisés sont utilement complétés par une perspective humaniste (culture générale, expression écrite, langue étrangère) et une ouverture aux technologies numériques.

La licence Musicologie permet d'orienter les étudiants vers plusieurs filières envisagées en relation directe avec les différents

métiers possibles dans le domaine et en association avec d'autres centres de formation présents à Bordeaux (Pôle Enseignement Musique Danse - PESMD Bordeaux Aquitaine, Conservatoire de Bordeaux, ESPE, etc).

Poursuite d'études et perspectives professionnelles

La section de musique soutient activement la mise en cohérence des diverses formations donnant accès aux métiers de la musique présentes à Bordeaux et en Aquitaine ; cette mise en cohérence progressive de ces formations au sein d'un pôle d'enseignement musical est une condition essentielle de notre intégration dans le schéma européen «licence-master-doctorat» (LMD), et de notre lisibilité au plan national et international. Par sa politique d'ouverture vers des partenaires extérieurs, régionaux, nationaux ou internationaux, la section de musique se situe dans une phase dynamique par rapport aux évolutions de l'enseignement supérieur, afin d'améliorer la formation des étudiants, leur professionnalisation, et par conséquent, afin de faciliter leur insertion,

leur mobilité et leur reconversion éventuelle. Dans une première phase, cette réflexion pédagogique a notamment abouti au partenariat étroit noué avec le PESMD Bordeaux Aquitaine. A l'issue de leurs études, les étudiants du PESMD Bordeaux Aquitaine obtiennent une licence « Arts », mention « Musique » pour l'université et un Diplôme d'Etat de professeur de musique pour le PESMD.

Les secteurs d'activité visés par la formation offerte par la licence Musicologie sont :

- Enseignements primaire, secondaire, supérieur
- Animation culturelle
- Edition, production de disques
- Presse, critique, radio, arts du spectacle
- Bibliothèques, discothèques, phonothèques
- Commerce et industries de la musique
- Documentation, traitement des textes
- Education spécialisée (prévention de la délinquance, prisons), musicothérapie
- Traduction, interprétariat spécialisé

Ces secteurs professionnels seront accessibles après un complément d'études (master, doctorat ou autre diplôme) auprès de l'Université Bordeaux Montaigne, de l'Espe d'Aquitaine, ou d'autres universités, IUT et établissements publics ou privés.



Projet professionnel

Chaque étudiant est amené au cours des trois années de licence à acquérir la méthodologie de construction d'un projet professionnel et/ou d'un projet d'études.

Dans ce sens, il entreprend des recherches sur les métiers, rencontre des professionnels, effectue des stages afin de valider ses choix.

Pour accompagner l'étudiant dans ce parcours, et en collaboration avec les équipes enseignantes, la DOSIP (Direction Orientation Stages Insertion Professionnelle) propose :

- l'aide d'un chargé d'orientation pour la construction de son projet et la préparation à son insertion professionnelle,
- un centre de ressources sur les formations et les métiers,
- le pôle coordination des stages (possibilité de faire des périodes de stage dès la L1).

Bâtiment accueil
dosip@u-bordeaux-montaigne.fr
05 57 12 45 00
stages@u-bordeaux-montaigne.fr
05 57 12 44 30

Trois années de formation

Organisation de la formation

Chaque année est découpée en deux semestres, composés de plusieurs unités d'enseignement (UE) chacun. Niveau de diplôme : licence (Bac +3, 180 crédits européens) Durée : 6 semestres

Licence 1^{re} année et 2^e année

On retrouve tout au long des six semestres des cours d'histoire de la musique (musique savante du Moyen Age à nos jours, musiques actuelles), d'analyse et de formation musicales, d'harmonie et d'accompagnement au clavier. Des enseignements spécialisés viennent les compléter : arrangement, orchestration, informatique musicale, mais aussi esthétique, organologie, ethnomusicologie, musique de film. Des cours de culture générale, d'expression écrite, de langue étrangère, des UE consacrées aux ressources numériques et à la recherche documentaire offrent un enseignement complémentaire à la fois diversifié et cohérent.

Le cursus universitaire de musique doit se compléter parallèlement d'une pratique musicale assidue de la part de l'étudiant. L'ensemble du cursus inclut la prise en compte et l'évaluation annuelles de pratiques vocales individuelle et chorale, par l'intermédiaire de cours de technique vocale et d'un atelier choral rassemblant l'ensemble des étudiants.